

La charge de cours

Accueil des nouvelles personnes chargées de cours de l'Université de Montréal

2024

Contenu de la présentation

Votre statut comme personne chargée de cours

- Attribution des charges de cours
- Calendrier des étapes de l'embauche
- Cheminement professionnel
- Formation et perfectionnement
- Intégration pédagogique

Vos avantages sociaux

- Exonération des frais de scolarité
- Congés sociaux
- Retraite



Attribution des charges de cours

- 1. Les cours sont d'abord répartis entre les professeur.e.s et personnes cliniciennes enseignantes
- 2. Certains cours sont réservés pour des professeur.e.s retraité.e.s, des cadres, des professionnel.le.s, des personnes postdoctorantes et étudiantes
- 3. Les cours non répartis sont soumis à l'affichage pour les personnes chargées de cours



La ou le candidat.e soumet sa candidature dans le Libre-service Synchro en indiquant par ordre de préférence le ou les cours qui l'intéressent et le nombre de cours qu'elle ou il souhaite donner.

Calendrier des étapes de l'embauche



Exigences de qualification (EQE)

(cl. 8 SCCCUM)

- **Diplôme** universitaire exigé
- Expérience pertinente requise
- Obligation d'appartenir à un ordre professionnel, lorsque celle-ci est en lien avec la législation applicable ou les règles d'agrément

NOTE | Lors de l'affichage, il peut être précisé l'obligation d'appartenir à une association ou de détenir une certification lorsque la spécificité du cours le justifie.

Statut d'emploi

(cl. 15 SCCCUM)

Le **statut d'emploi** détermine le nombre de charges de cours pouvant être attribuées à une personne chargée de cours pendant l'année académique.

STATUT DE DOUBLE EMPLOI

- 2 cours (3 si un cours est répété)
- Personne ayant une activité professionnelle principale rémunérée chez un employeur dont l'emploi du temps correspond à 80 % et + du nombre d'heures hebdomadaires ou mensuelles travaillées par une personne salariée régulière

STATUT DE SIMPLE EMPLOI

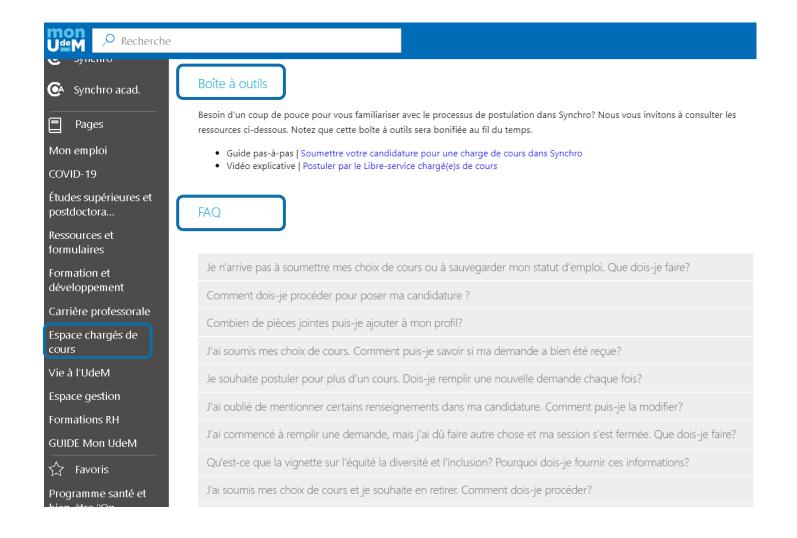
• 9 cours



Vous pouvez saisir votre statut d'emploi * au moment de postuler lors de l'affichage régulier dans votre Libre-service Synchro, sinon vous êtes réputé.e avoir conservé le même qu'à votre dernière déclaration

* Le statut d'emploi détenu en date de la déclaration

Trouvez les réponses sur Mon UdeM





Consultez Mon UdeM:

Attribution des charges
de cours

Pointage

(cl. 9 SCCCUM)



Le pointage

Liste de pointage:

- par unité d'embauche
- par titre d'emploi

Le pointage cumulatif par unité d'embauche détermine la priorité d'attribution des charges de cours.

AFFICHAGE

Affichée au département et sur le portail de la faculté à 3 moments dans l'année :

- 15 septembre
- 15 janvier
- 1er mai



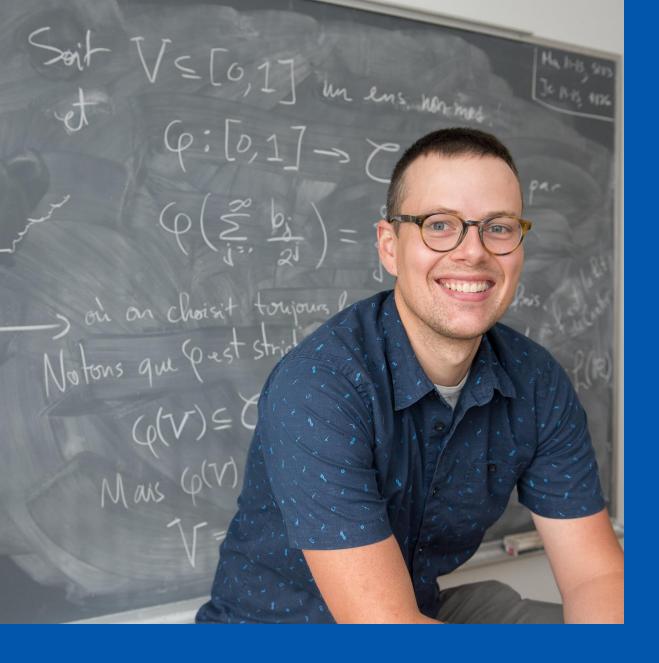
Le pointage

CALCUL DU POINTAGE

•	Chargé.e de cours	45 h
•	Chargé.e de clinique	=
•	Chargé.e de formation pratique	1 point
•	Superviseur.e de stage	135 h
		=
		1 point

CONSERVATION DU POINTAGE

- Si vous n'obtenez pas de cours, votre pointage est conservé, par unité d'embauche, pour chaque titre d'emploi, pendant les **24 mois** qui suivent la fin du dernier trimestre où il a été obtenu, quelle que soit l'unité d'embauche.
- Toutefois, si une personne salariée désire obtenir un cours dans une unité d'embauche où elle n'a pas obtenu de pointage depuis 24 mois ou plus, la conservation de son pointage est conditionnelle au maintien à jours de ses enseignements.
- Si vous continuez à donner des cours, le pointage est cumulatif.



La probation

(cl. 12 SCCCUM)

Durée de la période probatoire par titre

TITRE	DURÉE DE LA PÉRIODE PROBATOIRE Sur une période d'au moins 3 trimestres
PERSONNE CHARGÉE DE COURS ou CHARGÉE DE FORMATION PRATIQUE OU ACCCOMPAGNATRICE	Jusqu'à ce qu'elle ait accumulé un minimum de 3 points dans une unité
PERSONNE CHARGÉE DE CLINIQUE	Jusqu'à ce qu'elle ait accumulé un minimum de 4 points dans une unité
PERSONNE SUPERVISEURE DE STAGES	Jusqu'à ce qu'elle ait accumulé un minimum de 2 points dans une unité



Lorsqu'une personne a déjà complété sa période probatoire et qu'elle obtient une charge dans une autre unité, cette personne est réputée satisfaire à sa probation dans sa nouvelle unité.

La probation

DIRECTION DE L'UNITÉ D'EMBAUCHE

1. Vous rencontre au moins une fois pendant votre période probatoire.



Rencontre formative basée sur les échanges et la rétroaction

- 2. Évalue le dossier soumis par la personne chargée de cours :
 - ✓ Autoévaluation
 - ✓ Enseignement
 - ✓ Syllabus

- ✓ Plan de cours
- ✓ Notes de cours
- ✓ Matériel pédagogique et autres renseignements liés
- Accorde la probation ou soumet le dossier à un comité d'évaluation en cas de doute.

Formation professionnelle et développement

(cl. 16 SCCCUM)



Formation professionnelle et développement

- Critères d'admissibilité distincts pour la formation et pour le perfectionnement
- Budget annuel équivalent à 36 cours de 3 crédits
- Comité paritaire de formation professionnelle et de perfectionnement

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Assurer...



Formation professionnelle et perfectionnement

ACTIVITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE	 Participation à des colloques ou des congrès Ateliers de formation Etc.
ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT	 Réalisation d'instruments pédagogiques Rédaction d'un manuel ou d'un article scientifique Finalisation de la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse Mise à jour substantielle de son enseignement

Pour tout savoir sur les activités de formation et de perfectionnement, consultez MonUdeM

Intégration pédagogique

(cl. 22 SCCCUM)

- Critères d'admissibilité variables en fonction du projet
- Budget annuel équivalent à 36 cours de 3 crédits

Comités locaux d'intégration pédagogique

- 15 à 20 comités
- 2 à 3 professeur.e.s et
 2 à 3 chargé.e.s de cours

Comité universitaire d'intégration pédagogique

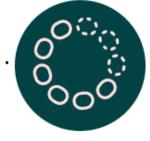
- 3 représentant.e.s UdeM
- 3 représentant.e.s SCCCUM

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Assurer...



La qualité de l'enseignement



La participation des chargé.e.s de cours aux processus constitutifs de l'enseignement et à la vie pédagogique d'une unité académique



COMMENTAIRES? QUESTIONS?

Vos avantages sociaux









Exonération des frais de scolarité

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir complété sa période de probation
- Avoir accumulé un nombre de points (variable en fonction du titre d'emploi) au début du trimestre visé par la demande d'exonération
- Avoir obtenu un minimum de points (variable en fonction du titre d'emploi) à la fin de l'année universitaire visée par la demande

Soumission des demandes par la vignette **Exonération** des frais de scolarité de votre <u>Libre-service Synchro</u>







L'exonération s'applique également à la personne conjointe et aux enfants à charge

Congés sociaux et maladie

Maladie

2 Raisons familiales

3 Congés parentaux

Décès

Affaires juridiques

ABSENCES COURTE DURÉE

Vous devez convenir des modalités de reprise des cours manqués avec votre direction pour que le congé soit avec traitement.

ABSENCES LONGUE DURÉE

Vous devez continuer à postuler pour les trimestres qui suivent afin de préserver vos droits.



Retraite

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Les personnes chargées de cours cotisent au Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM)

Consultez les règles d'adhésion ici:

www.rrum.umontreal.ca



ALLOCATION DE DÉPART

- Être inscrit.e sur une ou des listes de pointage
- A droit à une allocation de départ si :
 - ✓ Âge entre 60 et 64 ans inclusivement
 - ✓ Pointage total accumulé de 95 points ou + (56 points pour les superviseurs de stages)



Le montant alloué à titre d'allocation de départ est équivalent au pointage annuel moyen des cinq meilleures années parmi les 10 dernières années universitaires complètes précédent la prise de la retraite

Programme d'aide au personnel et à la famille

Pour les personnes chargées de cours en simple emploi



- Service immédiat, gratuit et confidentiel
- Accès en ligne ou par téléphone: 514.343.2103 ou 1.866.288.1730

COUNSELING CLINIQUE

- Famille
- Relations conjugales
- ou interpersonnelles
 Problèmes liés au travail, personnels ou émotionnels
- Dépendances

SERVICES TRAVAIL -VIE PRIVÉE

- Consultations de soutien juridique
- Consultations de soutien financier
- Orientation professionnelle
- Mise en forme LIFT session



Le soutien par counseling est un service de courte durée offert en personne, en groupe, par téléphone, visioconférence, ou clavardage.



Consultez Mon UdeM: Programme d'aide aux employé(e)s et à la famille



Programme de santé mieux-être institutionnel

MISSION

Programme participatif et évolutif créé pour les membres du personnel de l'Université de Montréal, par les membres de l'Université de Montréal afin de promouvoir la santé globale.

On prend soin de nous

AU MENU

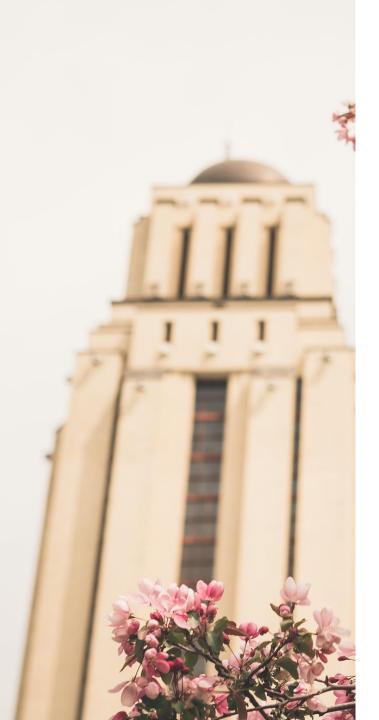
Balados, défis sportifs, formations, conférences, ateliers, partage d'outils, tables rondes



Sur mesure pour le personnel enseignant, la conférence « 5 façons d'accompagner la détresse psychologique » animée par Steve Geoffrion. Le 9 octobre de 10 h à 12 h sur Zoom. <u>Inscrivez-vous</u> dès aujourd'hui!



Consultez la programmation sur Mon UdeM: Programme de santé bien-être On prend soin de nous



Un campus avec des avantages incomparables



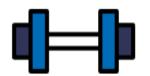
Santé

Accès aux multiples cliniques sur le campus:

- médicale
- de nutrition
- d'optométrie
- de kinésiologie
- dentaire
- d'orthophonie et d'audiologie
- de médecine sportive

Programme complet d'aide au personnel et à la famille

Service d'ergonomie



Bien-être

- Accès au Centre sportif de l'UdeM (CEPSUM) et rabais employé
- Cours de mise en forme sur l'heure du midi et capsules en ligne
- Accès aux sentiers du mont Royal (marche, course, vélo)
- Bornes Bixi et stationnements pour vélos
- Programme santé et mieux-être institutionnel



Culture

Programmation virtuelle et sur le campus incluant:

- Concerts
- Expositions
- Cinéma
- Conférences
- Événements sportifs
- Théâtre
- Danse

Accès au réseau des bibliothèques de l'UdeM et aux librairies

Projets éphémères sur le Campus MIL



Accès

Situé en plein cœur de la ville, le campus principal de l'Université de Montréal est facile d'accès

- Desservi par six stations de métro
- Multiples pistes cyclables aux abords
- Zone d'autopartage
- REM prévu en 2024

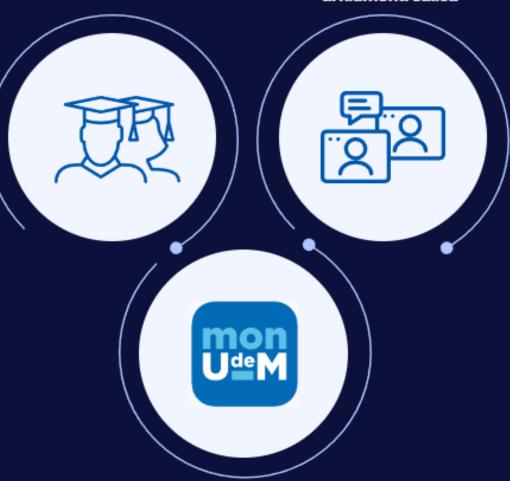
Ressources

Bureau du personnel enseignant

bpe@umontreal.ca

Équipe des avantages sociaux

avantages-sociaux@ drh.umontreal.ca



monudem.umontreal.ca



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

